

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Postes :

En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 DÉCEMBRE 1884.

LE BUDGET

Comme les autres années, la discussion du budget, réservée pour le dernier mois, n'est pas sérieuse. La Chambre vote d'assaut parce qu'il faut que le Sénat vote à son tour avant le 4^{er} janvier. Aussi rien n'est examiné ni étudié. Il n'y a que le budget des cultes qui attire un moment l'attention, parce qu'on se passionne pour y rogner à loisir. C'est à qui arrachera un écu au clergé et un morceau de pain aux pauvres.

Ainsi, vendredi, la Chambre a voté le budget de la guerre. Elle n'a discuté que les traitements des aumôniers des hôpitaux militaires parce qu'elle voulait les supprimer; et elle l'a fait. Il n'y aura plus d'aumôniers ni dans les hôpitaux, ni même aux Invalides.

Vers la fin de la séance, on a essayé de discuter le budget de la marine; mais il a fallu y renoncer, car il n'y avait pas cinquante députés dans la salle. Dans ces conditions, le vote du budget est une moquerie; autant vaudrait l'adopter en bloc sans examen; ce serait plus franc, et on ne tromperait pas le pays.

La Chambre a abordé samedi le budget des travaux publics et a voté à la hâte les huit premiers chapitres.

Il y a pourtant beaucoup à dire et à étudier sous ce rapport. Il se fait tant de folies un peu partout!

Malgré cette précipitation, il paraît certain aujourd'hui que les Chambres ne pourront pas terminer en temps utile la discussion du budget. Le gouvernement songe à demander l'octroi des douzièmes provisoires! C'est-à-dire qu'on va faire en pleine paix, sous un régime régulier, ce qui ne s'est fait jusqu'ici qu'au temps de l'invasion.

De plus, la somme provisoire que doit demander le cabinet sera calculée — non sur les chiffres du budget précédent, ni même sur les chiffres arrêtés par la com-

mission. — mais bien sur les prévisions du ministère pour le budget futur.

C'est là un expédient essentiellement révolutionnaire, irrégulier, qui peut être exercé dans le cas d'une invasion, mais qui ne se comprend pas en pleine paix.

La responsabilité en incombe au gouvernement d'abord qui chaque année présente son budget trop tard, et ensuite à la Chambre qui retarde sa discussion jusqu'aux derniers jours de l'année. De la part du premier c'est une tactique misérable pour qu'on n'épluche pas de trop près « ses comptes fantastiques »; — de la part de la seconde c'est le dédain nettement avoué des intérêts du pays.

LA NOUVELLE LOI SÉNATORIALE.

La loi modifiant les lois organiques du Sénat et les élections des sénateurs a été promulguée mercredi au *Journal officiel*.

Nous croyons utile d'en reproduire les dispositions principales.

Le Sénat se compose de trois cents membres élus par les départements et les colonies.

Les membres actuels, sans distinction entre les sénateurs élus par l'Assemblée nationale ou le Sénat et ceux qui sont élus par les départements et les colonies, conservent leur mandat pendant le temps pour lequel ils ont été nommés.

Le département de la Seine élit dix sénateurs.

Le département du Nord élit huit sénateurs.

Parmi ceux qui élisent cinq sénateurs se trouve la Loire-Inférieure.

Les départements de Maine-et-Loire et Morbihan élisent chacun quatre sénateurs.

Trois seront élus par l'Indre-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.

Dans les départements où le nombre des sénateurs est augmenté par la présente loi, l'augmentation s'effectuera à mesure des va-

cances qui se produiront parmi les sénateurs inamovibles.

A cet effet, il sera, dans la huitaine de la vacance, procédé en séance publique à un tirage au sort pour déterminer le département qui sera appelé à élire un sénateur.

Cette élection aura lieu dans le délai de trois mois à partir du tirage au sort; toutefois, si la vacance survient dans les six mois qui précèdent le renouvellement triennal, il n'y sera pourvu qu'au moment de ce renouvellement.

Le mandat ainsi conféré expirera en même temps que celui des autres sénateurs appartenant au même département.

Nul ne peut être sénateur s'il n'est Français, âgé de quarante ans au moins et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques.

Les membres des familles qui ont régné sur la France sont inéligibles au Sénat.

Les militaires des armées de terre et de mer ne peuvent être élus sénateurs.

Sont exceptés de cette disposition :

1° Les maréchaux de France et les amiraux;

2° Les officiers généraux maintenus sans limite d'âge dans la première section du cadre de l'état-major général et non pourvus de commandement;

3° Les officiers généraux ou assimilés placés dans la deuxième section du cadre de l'état-major général;

4° Les militaires des armées de terre et de mer qui appartiennent soit à la réserve de l'armée active, soit à l'armée territoriale.

Les sénateurs sont élus au scrutin de liste quand il y a lieu, par un collège réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et composé :

- 1° Des députés;
- 2° Des conseillers généraux;
- 3° Des conseillers d'arrondissement;
- 4° Des délégués élus parmi les électeurs de la commune, par chaque conseil municipal.

Les conseils composés de 40 membres élitront 4 délégués.

Les conseils composés de 42 membres élitront 2 délégués.

Les conseils composés de 46 membres élitront 3 délégués.

Les conseils composés de 24 membres élitront 6 délégués.

Les conseils composés de 23 membres élitront 9 délégués.

Les conseils composés de 27 membres élitront 12 délégués.

Les conseils composés de 30 membres élitront 15 délégués.

Les conseils composés de 32 membres élitront 18 délégués.

Les conseils composés de 34 membres élitront 21 délégués.

Les conseils composés de 36 membres et au-dessus élitront 24 délégués.

Le conseil municipal de Paris élit 30 délégués.

Dans l'Inde française, les membres des conseils locaux sont substitués aux conseillers d'arrondissement. Le conseil municipal de Pondichéry élit 5 délégués. Le conseil municipal de Karrikal élit 3 délégués. Toutes les autres communes élitront chacune 2 délégués.

Le vote a lieu au chef-lieu de chaque établissement.

Les membres du Sénat sont élus pour neuf années.

Le Sénat se renouvelle tous les trois ans, conformément à l'ordre des séries de départements et colonies actuellement existantes.

Dans le cas où une loi spéciale sur les incompatibilités parlementaires ne serait pas votée au moment des prochaines élections sénatoriales, l'article 8 de la loi du 30 novembre 1875 serait applicable à ces élections.

Tout fonctionnaire atteint par cette disposition, qui comptera vingt ans de service et cinquante ans d'âge à l'époque de l'acceptation de son mandat, pourra faire valoir son droit à une pension de retraite proportionnelle, qui sera réglée conformément au troisième paragraphe de l'article 12 de la loi du 9 juin 1853.

19 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE VI

CERNÉ! (suite).

On se mit à table, et Julien mangea avidement. Puis, quand les enfants furent couchés, il raconta à sa femme l'aventure de l'étang d'Indret, le bon dîner qu'il avait fait la veille avec le Potard et Rouget, l'incident des deux gendarmes et son retour par la forêt avec Eugène Carrou.

Jeanne l'écoutait avec un très-vif intérêt. Elle n'interrompit pas une seule fois son mari. Quand il eut terminé son récit, elle lui versa à boire :

— Il ne sera jamais pris, Rouget, fit-elle. Tout le monde le défend.

— Jamais, si ce n'est par trahison, dit Julien.

A ce mot de trahison, Jeanne rougit légèrement. Mais son mari ne s'en aperçut pas.

Elle continua :

— Tu dis qu'il se cache dans un étang ?

— Non, pas dans un étang; c'est un petit pré,

couvert de mousse, avec un arbre au milieu. Mais le pré est marécageux; c'est une ancienne mare desséchée que nous appelons, nous autres braconniers, l'étang d'Indret, je ne sais pourquoi.

— Je n'en avais jamais entendu parler, dit Jeanne.

— Cela ne m'étonne pas, reprit Julien. Il est loin d'ici, au fond des bois du Grip; on y va par... Mais il est inutile de dire ces choses-là.

— Dis-les tout de même, reprit Jeanne avec insistance. Tu sais bien que je suis ta femme.

Et elle versa un second verre à son mari.

La langue de Julien se délia alors tout à fait, et il indiqua à Jeanne le chemin qu'il fallait suivre pour aller à l'étang. Mais, tout en parlant ainsi, il avait lui-même quelque sinistre pressentiment, et sans cesse il s'interrompait pour dire à sa femme :

— Ne répète jamais cela à personne!

— Sois tranquille, sois tranquille, répondait Jeanne en riant d'un mauvais rire.

Quand Julien eut fini de parler, Jeanne enleva le couvert, et conseilla à son mari de se coucher.

— Bien volontiers, dit celui-ci. Je suis brisé. Je crois que je dormirai encore demain à midi.

— Je le crois aussi, dit Jeanne.

Une heure après, Julien ronflait, les enfants aussi.

Alors, Jeanne prit un châle, ouvrit doucement la porte, et sortit au milieu des ténèbres, dans la direction de Durtal.

Il fallait une heure de marche environ pour arriver à la ville, mais elle n'avait pas fait la moitié de la route, que la jeune femme rencontra deux gendarmes qui allaient faire une tournée nocturne.

Les gendarmes sont polis : ils ne passent jamais près d'une femme sans la saluer par quelques bonnes paroles, surtout lorsqu'ils la connaissent. Le vieux Michel, car c'était lui qui passait avec un de ses hommes, était, plus qu'un autre, fidèle à cette tradition.

Toutefois, il ne reconnut pas d'abord Jeanne Davy; la nuit était claire, mais Jeanne se cachait à moitié la tête sous son châle, à cause du froid, sans doute.

— Il ne fait pas chaud, cette nuit, dit le vieux Michel, pour voyager.

— Non, répondit Jeanne. Vous avez bien froid en forêt, messieurs, dans quelques heures.

— Tiens, reprit le brigadier, je crois reconnaître votre voix. N'êtes-vous pas la femme de Julien Davy ?

— Oui. Et vous ?

— Vous ne reconnaissez pas le vieux Michel ?

— Ah ! si. Vous allez à Daumeray, sans doute ?

— Non, nous allons en forêt.

— Chercher Rouget ?

— Chercher Rouget ou tout autre.

— Oh ! je sais bien que c'est Rouget que vous voudriez tenir. Mais vous ne savez pas vous y

prendre. Il vous échappera toujours.

En entendant la jeune femme parler ainsi, le vieux Michel eut une idée. Il se dit qu'avec un peu d'adresse, et au besoin, en offrant une somme d'argent à Jeanne Davy, il connaîtrait la retraite du fameux braconnier. Il résolut en tous cas de tenter l'entreprise.

— Martin, dit-il à son compagnon, tu vas faire la tournée tout seul. Je vais rester avec madame et et la conduire où elle désire aller.

— Bien, mon brigadier, répondit le gendarme en s'éloignant.

— Il mord à l'hameçon, pensa Jeanne.

Quelques secondes après, le vieux Michel et Jeanne marchaient à côté l'un de l'autre, parlant bas, mais avec une animation croissante. Le vieux Michel semblait prendre à la conversation un intérêt des plus vifs. De temps en temps il se frottait les mains, ou bien il frisait sa moustache.

— Convenu, convenu !... disait-il à la jeune femme, personne ne connaîtra jamais ce secret. Maintenant, rentrez chez vous.

Le lendemain, vers huit heures, quand Julien se réveilla, il vit sa femme très-occupée aux travaux du ménage :

— Je ne sais à quoi je pensais hier, murmura-t-il. C'est une brave femme que j'ai là. Je serais bien sot de me défier d'elle !

A la même heure, les brigades de Précigné et

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

On monde de Shanghai, le 11 décembre, au *Daily News* :

« Les journaux chinois annoncent que les représentants des puissances étrangères à Pékin ont informé le Tsung-Li-Yamen qu'ils tiendraient une réunion vers le 22 décembre, en vue d'examiner la situation et de chercher des bases acceptables pour une médiation entre la France et la Chine. »

Nous donnons cette dépêche à titre de simple renseignement.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Hong-Kong, le 12 décembre :

« La situation est toujours la même à Kelung et au Tonkin. »

» De nombreux Allemands arrivent par chaque paquebot pour prendre du service dans l'armée et la marine chinoises.

» Il y en a actuellement 426 au service de la Chine. »

Nous n'avons de nouvelles de Chine que par les journaux anglais. Quoi qu'il faille se méfier de nos voisins, toujours prêts à nous nuire, nous devons pourtant, dans une certaine mesure, tenir compte de leurs informations.

Ainsi, ils nous apprennent que les navires cuirassés chinois ont quitté leurs mouillages. Où vont-ils ? S'ils essayent d'attaquer notre flotte, évidemment ils seront détruits : les marins chinois, même commandés par des Anglais ou des Allemands, ne peuvent pas lutter contre les nôtres.

Mais s'ils vont bombarder des villes de la côte dépourvues de troupes, s'ils attaquent des ports du Tonkin qui ne sont plus gardés, ils peuvent nous faire beaucoup de mal. On doit craindre qu'ils attaquent nos transports sur lesquels les contingents de renforts sont embarqués, et qui ne sont ni armés en guerre, ni escortés par des cuirassés. Ils peuvent donc tirer sur ces navires en toute sécurité, comme sur des bâtiments de commerce, et les couler bas. Les malheureuses troupes qui y prennent passage seront dans l'impossibilité de se défendre.

De plus, des troupes de terre, en quantité considérable, sont massées sur les frontières du Tonkin et sur divers points de l'empire chinois. Rien qu'à Ché-Fou on compte 33,000 hommes.

Les Allemands continuent à arriver pour prendre des commandements dans l'armée chinoise. La semaine dernière on en comptait déjà plus de 420. Comme les Chinois sont organisés à l'européenne et armés d'excellents fusils, le jour où ils auront de bons officiers étrangers pour les commander, ils seront fort à craindre, d'autant qu'ils ont le nombre et peuvent mettre en ligne des masses écrasantes.

de Durtal se réunissaient à celle de Daumeray. Le commandement était confié au vieux Michel. Nul ne savait quel était le but de ce rassemblement anormal, mais chacun se disait qu'il s'agissait de Rouget, et qu'une nouvelle expédition allait être faite pour s'emparer de l'audacieux braconnier.

Les trompes se firent entendre dans toutes les directions ; mais le vieux Michel, en entendant ces signaux, riait dans sa barbe et se frottait les mains.

— Sonnez, sonnez, mes amis, se disait-il. Vous me rendez grand service. Vous faites rentrer l'oiseau au nid, s'il avait envie d'en sortir aujourd'hui !

A midi, les quinze gendarmes se réunirent sur la petite place. Tous les habitants étaient sur le seuil de leurs portes.

— Portez armes ! s'écria le vieux Michel d'une voix tonnante, pour terroriser les populations, suivant son expression favorite.

— Présentez armes !

— Fusil sur l'épaule... droite ! Par file à gauche, en avant ! Marche !

Les brigadiers de Daumeray et de Précigné se placèrent en serre-file, le vieux Michel prit la tête, et la troupe entière suivit la direction de la forêt.

— Pour le coup, c'est fini, se dirent entre eux les habitants de Daumeray. Rouget sera pris !

— Oh ! ce n'est pas fait, dit le vieux braconnier

Chronique générale.

LE TERRITOIRE DE CHEICK-SAÏD.

Le *Sicé* a reçu de Marseille la dépêche suivante :

« Divers journaux annoncent que la maison Rabaud-Bazin, de Marseille, aurait vendu à l'Allemagne pour la somme de 4 millions les territoires de Cheick-Saïd à Babel-Mandeb. MM. Rabaud et Bazin déclarent n'avoir encore rien terminé avec l'Allemagne et qu'ils ne termineront rien sans connaître les dernières résolutions du gouvernement français. »

**

Les nouvelles parvenues d'Allemagne annoncent que le bruit répandu de la démission du général de Manteuffel, comme gouverneur de l'Alsace-Lorraine, est absolument erroné.

M. de Manteuffel se propose seulement, à cause de son grand âge, de résigner ses fonctions de commandant en chef du 5^e corps d'armée.

**

MADAGASCAR. — Le ministre de la marine et des colonies a reçu les nouvelles suivantes qui complètent le télégramme que nous avons publié avant-hier :

« Zanzibar, 11 décembre. — Nous avons pris le 6 décembre le second fort au sud de de Voehemar à la suite d'une marche de quinze heures, faite par une colonne composée de 300 Européens et de 900 Antakares. »

» Nous avons pris 5 canons, et 200 Hovas ont été tués sur la position.

» De notre côté, nous avons eu 4 blessés dont 4 grièvement. »

**

Le tribunal civil de Béziers vient de prononcer le divorce des époux Pailhade ; la femme, née Eustache, âgée de 70 ans, et le mari, âgé de 75 ans.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 décembre.

La Bourse continue à se tenir dans la réserve la plus absolue, et malgré le manque d'affaires, les rentes et les valeurs de crédit conservent une excellente tenue.

Le 3 0/0 fait 79.10, l'amortissable 80.80, le 4 1/2 108.70.

L'Italien reste ferme à 98.65. On annonce comme prochain le décret qui stipulera le paiement trimestriel des intérêts.

La Banque de France finit à 5,165. Le Crédit Foncier est demandé à 1,330 fr. à terme et au comptant.

Les obligations sont recherchées, les Communales 1879 à 447.50, les Foncières à 450, les Communales nouvelles se maintiennent à 442.50.

Peu de changement sur les autres valeurs de crédit : Banque de Paris, 730 ; Banque d'Escompte, 530 ; la Société Générale à 457.50, conserve son avance d'hier ; le Crédit Industriel et Commercial à 675.

Le Suez reste en clôture à 1,882.50, la recette a été de 80,000 fr.

Les Chemins sont calmes : Nord à 1,660, Lyon à 1,237.50, Orléans à 1,322.50, Midi à 1,180, Est à 771.25, Ouest à 835.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CANTON DE VIHIERS

Election d'un Conseiller général

Candidat conservateur :

M. GUSTAVE DE LA SELLE

Conseiller d'Arrondissement.

La candidature de M. de la Selle se recommande d'elle-même à tous les électeurs du canton de Vihiers. Déjà honoré du mandat de conseiller d'arrondissement, dans le pays qu'il habite et où sa famille et lui sont entourés de l'estime générale, M. de la Selle n'a consenti à poser sa candidature qu'après avoir voulu prendre l'avis de délégués bien renseignés de toutes les communes.

Appelés à une réunion préparatoire à Vihiers, ceux-ci ont délibéré et, au scrutin secret, ont désigné, à la majorité, comme candidat, l'honorable M. G. de la Selle.

Cette manière de faire si désintéressée et à la fois si sincèrement libérale doit lui assurer le meilleur et le plus légitime succès. M. G. de la Selle, au sein du Conseil général, sera avant tout le défenseur des intérêts du canton qu'il a toujours habité.

ELECTIONS CONSULAIRES.

Les bureaux n'ayant pu se constituer pour les cantons nord-est et nord-ouest, les élections d'hier n'ont pas eu de résultat pour le Tribunal de commerce de Saumur, pour la Chambre de commerce d'Angers et pour la Chambre consultative.

Par décret du 11 décembre, M. Jacoulet, vétérinaire en 2^e à l'École d'application de cavalerie, a été nommé à un emploi de vétérinaire en 4^e (3^e tour, choix) ; affecté au 2^e spahis.

Par le même décret, M. Canal (Paul), vétérinaire en 2^e, en non-activité par retrait d'emploi, a été nommé à un emploi de vétérinaire en 2^e ; affecté au 8^e cuirassiers.

MONTREUIL-BELLAY. — Samedi dernier, un triste accident est arrivé, à Montreuil-Bellay, dans une maison en construction.

Le nommé François Maitreau, manoeuvre, âgé de 54 ans, né à Cizay-la-Madeleine, montait depuis le matin des tuffeaux aux ouvriers maçons. Dans l'après-midi, la planche de l'échafaudage, sur laquelle il était passé tant de fois, vint à se briser au milieu. Le malheureux Maitreau fut précipité d'une hauteur de 5 mètres : il tomba d'abord la tête sur un soliveau du premier étage, et retomba inanimé sur le sol, le crâne fracassé. On accourut aussitôt pour lui prodiguer les premiers soins, et le docteur Guillot, médecin à Montreuil, appelé

immédiatement, le fit transporter à l'hôpital, où il mourut deux heures après, sans avoir repris connaissance.

Maitreau était célibataire.

AVIS. — Un concours pour le surnuméraire, dans l'Administration des Contributions Indirectes, aura lieu à Angers le 7 février prochain. — Pour renseignements et pièces à fournir, les candidats pourront s'adresser dans les bureaux de la Sous-Direction, à Saumur, rue de Poitiers, n^o 42, avant le 10 janvier, date de la clôture des listes.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS. — On annonce, pour prochainement, les *Noces de Figaro* et le *Traviata*.

En même temps, on préparerait — dit-on, — le *Barbier de Séville*. — Excellente occasion pour MM. Dechesne et Neveu de mettre à profit leur beau talent, et pour M. Grandville de déployer, dans toute leur ampleur, ses qualités acquises, dont il vient de faire, dans *Lakmé*, une preuve si avantageuse.

A propos de la représentation de M^{lle} Jeanne Granier, voici ce que dit le *Petit Courrier* :

« Mercredi, avec le concours de M^{lle} Jeanne Granier et Marie Kolb, les *Premières Armes de Richelieu*.

» Il est fort regrettable qu'on ait négligé d'afficher à temps ce brillant spectacle ; car, évidemment, tout Angers serait accouru admirer la gracieuse et spirituelle créatrice du *Petit Duc* de la *Petite Mariée*, *Giroflé-Girofla*, etc., etc.

» Encore n'y a-t-il que demi-mal, puisqu'elle nous revient mardi !... — Malheureusement, cette seconde journée ne saurait suffire : espérons donc qu'en présence du brillant accueil qu'on lui prépare, M^{lle} Jeanne Granier voudra bien retarder d'un peu sa rentrée à Paris, et nous faire la grâce d'encore une ou deux représentations !... »

Publications de mariage.

Eugène-Clément Ecot, chaisier, et Thérèse-Virginie-Héloïse Rocher, lingère, tous deux de Saumur.

Théodore Lair, bijoutier, et Virginie Bauron, chapelière, tous deux de Saumur.

Baptiste-Aristide Vitet, tailleur d'habits, et Léontine Lebeau, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

A l'occasion du *Jour de l'An*, l'ÉPICERIE CENTRALE a encore augmenté de nouvelles sortes de liqueurs, de spiritueux et de vins étrangers, le stock considérable qu'elle offrait déjà à ses nombreux acheteurs. Nous engageons vivement les personnes qui aiment à réunir le bon au bon marché de demander le catalogue général qui est envoyé franco.

Pouplard, qui connaissait Louis et l'aimait beaucoup.

— Avez-vous cependant remarqué la figure du vieux Michel ? Il frisait sa moustache comme lorsqu'il raconte ses campagnes d'Afrique... Il doit être fier de son coup. Attendons-nous à voir Rouget, ce soir, entre les gendarmes.

— Qui vivra, verra ! se contenta de répondre le père Pouplard, en hochant la tête et en regagnant sa demeure.

Pendant ce temps, Rouget vivait tranquille dans sa retraite d'Indret. Il chassait tous les soirs et tuait beaucoup de lapins qu'il vendait aux braconniers de sa connaissance, ou qu'il envoyait, par leur entremise, à sa femme et à ses enfants. Il lui arriva de tuer un beau chevreuil dont il offrit une partie à Julien. Il tenait à rester en bons termes avec sa cousine, car le souvenir de l'entrevue dans la forêt revenait souvent à son esprit. Les menaces de Jeanne lui faisaient toujours peur, et il attribuait à son influence sur sa destinée tous les malheurs dont il avait été frappé jusqu'ici.

Les natures simples ont de ces instincts singuliers, qui ne les trompent guère.

Cependant, Rouget, qui avait entendu la sonnerie des trompes, était caché dans son buisson lorsqu'il entendit du bruit dans la forêt.

Le ciel était sombre : de gros nuages passaient. Le vent commençait à s'élever et faisait tomber,

de tous côtés, les feuilles mortes. Le braconnier crut d'abord que c'était la pluie qui produisait ce bruit.

Il leva la tête, et regarda au travers des épines.

A quelques pas, dans la forêt, il aperçut deux gendarmes !

Se retournant pour voir s'ils étaient seuls, il en aperçut deux autres sur sa droite, et derrière les buissons passaient d'autres tricornes, s'avancant tous dans la même direction.

— Perdu ! s'écria Rouget avec terreur. Je suis trahi. Ah ! misérable !

Et saisissant son fusil, il sortit de son fourré et s'élança sur la mousse vers le point où il n'avait pas encore aperçu d'uniformes.

Mais aussitôt, le vieux Michel l'aperçut :

— En avant ! cria-t-il, au pas de course !

Au moment où Louis atteignait la terre ferme, il aperçut en face de lui le cordon de gendarmes qui se refermait. Il voulut se précipiter à droite ou à gauche, mais la retraite lui était coupée.

— Tenez-vous bien ! cria Michel. Courez vite. Saisissez-le !

Et lui-même se précipitait de ce côté.

Rouget se troubla. Il se sentait perdu. Jetant son fusil, il revint sur ses pas en courant ; il traversa le marécage et se rejeta dans son buisson.

Au même instant, le cercle se fermait autour du pré. Quelques gendarmes, après avoir saisi le fusil

de Rouget, s'élançèrent même sur les mousses, mais ils enfoncèrent aussitôt jusqu'aux genoux.

— Revenez, revenez ! cria Michel. Formez le cercle, et ne bougez plus !

Les gendarmes obéirent et se rangèrent silencieusement autour du marécage. On ne voyait plus Rouget.

Le brigadier Moreau vint serrer la main de Michel :

— Décidément, lui dit-il, vous êtes un maître. Voilà un coup réussi ! Nous le tenons enfin !

— Soyons prudents, répondit Michel ; prenons bien toutes nos mesures.

Et ce vieux soldat, qui se rappelait les ruses de la guerre d'Afrique, rangea par ordre toutes les brigades, sous le commandement spécial de leurs brigadiers, examina attentivement le buisson et le chêne au pied duquel se tenait Rouget, remarqua avec joie que les branches de ce chêne ne rejoignaient pas tout à fait celles des autres arbres de la forêt, et en conclut que toute retraite était coupée au braconnier.

Alors, il se frotta joyeusement les mains :

— Décidément, se dit-il, cette fois, je le tiens. C'est l'affaire de quelques heures.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Faits divers.

UNE EXPLOSION A L'HÔPITAL SAINT-ANTOINE.
— Une explosion de gaz a jeté la panique vendredi, à trois heures et demie, dans l'hôpital Saint-Antoine.

Cette explosion, qui s'était produite dans la salle de la pharmacie, a été occasionnée — comme presque toujours — par la lanterne d'un gazier de l'établissement qui cherchait une fuite.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes, mais les dégâts sont assez considérables. Le plafond a été troué et, le feu s'étant communiqué à des produits pharmaceutiques inflammables, les boiseries ont été presque entièrement brûlées.

Les dégâts sont évalués à quinze mille francs.

Quarante femmes malades, qui se trouvaient dans la salle Nélaton, située au-dessus de la pharmacie, ont été transportées dans une autre salle.

UN CHAUFFEUR EN DÉLIRE

Un incident, dont les conséquences auraient pu être terribles, vient d'avoir lieu dans les circonstances suivantes.

Le train de marchandises portant le n° 312 se trouvait en gare à Nointot (Seine-Inférieure), où il devait faire un arrêt assez long. Le mécanicien et les trois conducteurs étaient au buffet, attendant le moment du départ. Seul le chauffeur était resté sur la locomotive. Soudain les wagons s'ébranlèrent et à la stupéfaction générale le train quitta la gare et disparut à toute vitesse.

Aussitôt le chef de gare télégraphia à son collègue d'Alvimare, station la plus rapprochée d'Yvetot, mais celui-ci, malgré les signaux d'alarme et les cris de ses employés, ne put que constater le passage du train qui traversa la gare avec une rapidité vertigineuse. Ce n'est qu'à Yvetot que l'on put arrêter cette course fantastique. Les employés de la gare firent dériver le train sur la voie de garage où la locomotive, en allant se heurter sur un tampon d'arrêt, fut presque entièrement brisée. Quant au chauffeur, à qui incombe toute la responsabilité de cette lugubre farce, il était dans un tel état de surexcitation alcoolique qu'on n'a pu tirer de lui aucune explication.

Variétés.

KELUNG

Nous avons eu souvent, depuis quelque temps, l'occasion de parler de Kelung, dans l'île de Formose, à propos des opérations de l'amiral Courbet. Nous trouvons à ce sujet, dans l'*Indépendance belge*, une description qui sera lue avec intérêt :

Kelung ou Keloung est, on le sait, à l'extrémité septentrionale de l'île Formose. Quoique située à une cinquantaine de kilo-

mètres à l'est de Tanchou, Kelung est considéré comme ne formant avec cette ville qu'une seule et même escale pour les navires étrangers.

D'après les indigènes, dit le géographe Elisée Reclus, les deux ports seraient réunis par une galerie souterraine; des grottes, où l'on pénètre à une certaine distance près des deux villes, seraient les entrées de cette voie mystérieuse. La part de Kelung dans le commerce de la contrée est l'exportation des lignites, dont quelques-uns sont d'excellentes qualités, mais que l'on achète peu à cause des vexations de toute sorte que les employés font subir aux marchands; une partie considérable du charbon est chargée directement sur les navires de l'Etat chinois et porté soit à l'arsenal de Fou-Tcheou, soit aux dépôts établis dans les îles voisines.

Le charbon de Kelung est fumeux et de courte durée, mais il vaut 30 fr. la tonne, tandis que celui de Hong-Kong et de Singapour vaut 70 fr. et quelquefois 90.

L'occupation de Kelung et l'exploitation de ses mines par des procédés industriels moins primitifs que ceux des Chinois seraient donc un revenu assez important, une grosse économie pour la marine française, et dans l'avenir, si les Français s'installent à demeure à Formose, un centre d'affaires considérable à cause de la proximité de la côte de Chine et du Japon.

Le pétrole et le soufre des riches gisements du voisinage sont presque sans emploi. Les promontoires et les îlots des environs de Kelung, composés de strates rocheuses d'inégale dureté, prennent les formes les plus fantastiques. Les assises inférieures, fort tendres, sont rapidement détruites par le heurt des flots, et se creusent en grottes et en arcades au-dessous des entablements du sommet. La plupart des îles, évidées à la base, surplombantes à la cime, ressemblent à des champignons gigantesques.

Sur un cap à l'est du port, dans l'île Palm, se voient les débris de fortifications espagnoles. Plus bas, à l'est et à l'ouest, se trouvent deux baies : la baie Mérope et la baie Guathmey, qui offrent des mouillages abrités contre les vents du nord et de l'est, et favorables à un débarquement.

La navigation, dans les autres parties du port et de la rade, est difficile et peu commode, parsemée qu'elles sont de bancs de coraux et de sable.

Les gros navires ne peuvent s'approcher à plus de trois kilomètres de la ville et les canonnières elles-mêmes doivent s'arrêter à sept ou huit cents mètres de Kelung, le fond de l'arrière-port, sous le port des Jonques, étant ensablé.

Mais la ville est facile à tourner; l'on peut y arriver sans rencontrer d'obstacles sérieux, soit qu'on descende à l'est ou à l'ouest de la rade. Les quelques milliers de soldats chinois qui sont encore à Kelung se rendront sans doute après une courte résistance, car ils n'ont pas de retraite possible. On a dit que cinq mille Chinois tenaient garnison à Kelung. Ce chiffre est certainement exagéré, car il ne correspond pas aux ressources du pays et à ses moyens de défense.

Kelung n'est défendu que par deux forts, l'un au sud-ouest de la rade, à l'entrée du port des Jonques; l'autre, situé plus près de la ville, au fond d'une crique qui n'a pas cinquante mètres de large, dans un arrière-port vaseux où les bateaux plats peuvent seuls pénétrer.

L'amiral Lespès a bombardé ces forts et encloué les pièces Krupp qui les garnissaient. La ville est au fond du port, à cheval sur deux cours d'eau.

Le petit canal qui conduit aux mines n'a guère plus de dix kilomètres de long. Celles-ci se trouvent à toute petite distance du littoral, et les navires chargent pendant la belle saison dans la baie extérieure.

En arrière de la ville de Kelung, une chaîne de montagnes s'étend de l'ouest à l'est.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 15 décembre 1884,

IMMENSE SUCCÈS

LAKMÉ

Opéra en 3 actes,
paroles de MM. B. GONDINET et Ph. GILLE, musique de LÉO DELIBES.

Décor, Accessoires et Costumes nouveaux

Distribution :

Gérald.....	MM. Grandville.
Frédéric.....	Dechesne.
Nilakantha.....	Neveu.
Hadjj.....	Demon.
Un cipaye.....	Pascaud.
Un domben.....	Lombard.
Un marchand.....	Hennesse.
Lakmé.....	M ^{mes} Dorian.
Miss Ellen.....	Dupouy.
Malika.....	Dalbret.
Miss Rose.....	Marie Soll.
Mistress Bentson.....	Cantrélie.

Hindous hommes et femmes, officiers anglais et dames anglaises, matelots, bayadères, marchands chinois, brahmanes.

On commencera par :

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{me} Sophie Gay, musique de PAER.

Distribution :

Barnabé.....	MM. Dechesne.
Benetto.....	Lamy.
Gertrude.....	M ^{lle} Dupouy.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

Grand-Théâtre d'Angers.

Mardi 16 décembre.

Une deuxième représentation avec le concours de M^{lles} Jeanne GRANIER et Marie KOLB.

Les PREMIÈRES ARMES de RICHELIEU.
Indiana et Charlemagne.

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR

Tous les jours, de 9 à 6 heures.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques.—Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{ies} de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Via, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr.	1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr.	35 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr.	80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT.—Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 194. Portraits du Président. Le dessous des cartes de la politique. La crise. Trop parler nuit, trop gratter cuit. Les ministres exécutés. Électeurs, garde à vous! Les beautés de l'administration. Étrennes au gouvernement pour l'année 1885; Jean-Pierre et Nicolas (poésies).

EN VENTE

ALMANACH D'ARLEQUIN

Le plus intéressant, le plus illustré et le meilleur marché de tous les almanachs. 0 fr. 20 centimes l'exemplaire. 25 centimes franco par la poste. 16 fr. 50 le cent, franco par grande vitesse. Adresser les demandes à M. l'administrateur de la *Lanterne d'Arlequin*, 13, rue Richelieu, TOURS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARIELLE

— Suis-je plus jolie ainsi? me demanda-t-elle avec un peu d'orgueil.

— Tu l'es, lui dis-je, mais je ne le trouve pas?

— Tu ne le trouves pas! fit-elle; à cause?...

— Le paon, dis-je tristement, émerveille le pigeonneau; mais le pigeonneau ne voit de beau et n'admire que sa pigeonne. Dans même nid, mêmes plumes; sous mêmes plumes, même cœur; au paon superbe il préfère sa colombe blanche, la pigeonne qui partage son nid, qui vole à l'ombre de son aile... sa semblable.

Désappointée, vous l'eussiez vue, une petite moue fâchée aux lèvres, désagrafer ses riches bijoux, changer de robe, reprendre ses habits de bure et jeter loin sa belle toilette, qu'elle s'obstina à ne vêtir qu'au jour du départ. Ce jour, remis de huitaine en quinzaine, de quinzaine en mois, le trousseau prêt, les alentours visités, Noël et Fançonnette mariés, les adieux faits aux fermiers, fermières, bergères et bergers, bref, les prétextes épuisés, fut enfin fixé par le comte, qui prévit la comtesse de son arrivée à Ferruchi, sa résidence d'été. Ma-

rielle se soumit à partir.

— Mère! s'écria-t-elle, venez avec nous.

— Moi, te suivre en Italie! exclama la bonne femme ne pouvant s'empêcher de sourire en dépit de son chagrin. Jésus! ma fille, à l'âge de Madeleine Hamon on ne voyage pas, on ne peut plus voyager, je périrais en chemin. Le jeune arbuste se transporte de l'ombre au soleil. La racine arrachée à sa motte de terre végète et dépérit, si fécond que soit le sol où on la transplante. Née en Bretagne, je mourrai en Bretagne... Ne sanglotte pas, enfant, nous nous reverrons ici-bas ou là-haut, si Dieu me rappelle subitement... Encore des remerciements! Monsieur le comte, s'interrompit-elle... Ne vantez donc pas notre bonté, nos bienfaits, mots creux qui me tourmentent, car j'ai des reproches à m'adresser. Il s'en faut que je mérite votre gratitude: par deux fois je ne me suis pas comportée comme une mère envers Marielle; elle ne m'en a pas gardé rancune; elle est si bonne la pauvre fille, mais moi je me repens de ma conduite... Qu'est-ce ceci, Marielle?

Marielle lui passait au doigt une bague à pierre, de la grosseur d'une petite noisette, qui étincelait autant qu'une étoile du ciel.

— Une bagatelle, Madame, dit le comte; un souvenir que vous ne pouvez refuser d'accepter; permettez-moi de vous offrir aussi le mien...

— Ce papier-là?

Le comte lui remettait un parchemin. Le parchemin était les titres d'un magnifique domaine des environs, acheté au nom de sa mère. Mais sa mère le rendit au comte, lorsqu'elle sut ce qu'il contenait.

— Votre reconnaissance va trop loin, Monsieur, dit-elle avec dignité; ce n'est plus un souvenir que vous m'offrez, c'est un salaire.

— Un salaire, Madame! Rétractez cette expression.

— Un remboursement alors, un acquittement de la prétendue dette qu'il vous répugne d'avoir contractée envers nous.

— Oh! Madame! J'ai en effet contracté une immense dette envers vous, mais ma fortune ne l'acquitterait pas, car l'argent ne saurait payer le dévouement et ce qui ne se vend point: un cœur de mère.

— Vous dites bien, Monsieur; déchirez donc ce papier, Marielle me récompensera amplement du peu que j'ai fait pour le don de son cœur, qu'elle m'a déjà donné: un cœur acquitte un cœur.

Comme le comte insistait, elle ajouta:

— Cessez d'insister, mon fils et moi n'accepterons ce présent; il nous blesse dans notre générosité.

— La bague, au moins, vous la gardez, ma mère? dit Marielle.

— Une bague ne se refuse pas, dit la bonne fem-

me, qui ne soupçonnait point la valeur de la pierre qui l'ornait.

La pierre était un diamant. Le diamant valait trente mille francs. Nous l'estimions quelques écus, parce qu'il reluisait et qu'un cercle d'or ciselé l'enchaînait à l'anneau.

— Les chevaux sont attelés, dit le comte, partons!

— Adieu, ma mère, fit Marielle éplorée.

— Adieu, ma fille!

— Adieu, Olivier!

Elle s'avançait. Elle me tendait la main. Impassible, en apparence, mais torturé par la contrainte que je m'imposais pour ne pas trahir ma violente émotion, je pris sa petite main et je la serrai.

Ces derniers temps, je m'étais tenu à distance de Marielle, je l'avais évitée, fuie, affectant une froideur que me commandaient la délicatesse et l'honnêteté. La familiarité d'un paysan dans ses rapports intimes avec sa fille eût offensé le comte Ferruchi, manqué de respect à Marielle, qui n'était plus Marielle, mais la noble héritière du grand seigneur italien, ambassadeur d'un roi. Je n'avais donc montré que de l'indifférence à celle que j'adorais, que j'eusse servi à genoux, suivi au bout du monde; serviteur, esclave, à un signe d'elle, si elle me l'avait seulement permis.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Étude de M^e SOUDÉE, avoué à Angers, 13, rue Desjardins.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A la barre du Tribunal de première instance d'Angers, rue Pocquet-de-Livonnière,

Le vendredi 16 janvier 1885, à midi,

En deux lots,

1^o UN VASTE HOTEL

Avec Bâtimens d'exploitation,

Sis à Angers, boulevard du Château, n^o 4, et rue Traversière;

Sur la mise à prix de vingt mille francs, ci..... 20,000 fr.

2^o MAISON de Campagne

Avec Servitudes, Jardin & Verger,

Sise à la Roche-d'Erigné, commune de Mûrs (Maine-et-Loire);

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Outre les frais et charges.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e SOUDÉE et à M^e BONIN, avoués.

Pour insertion sommaire, Signé: SOUDÉE.

Étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de changement de position,

UN

MAGASIN DE MERCERIE

Bonneterie, Chaussures et Confections,

Parfaitement achalandé,

Situé dans un chef-lieu du canton de l'arrondissement de Saumur.

On vendrait également la maison où s'exploite le fonds de commerce, au gré du cessionnaire.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M^e TAUGOURDEAU, notaire. (875)

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Au hameau de Riou, près Saumur,

Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, 13,

Comprenant 11 pièces: salon, chambres à feu, cabinets, cuisine, décharge; Cour, cave en roc, jardin clos de murs.

S'adresser à M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, Saumur. (467)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Actuellement restaurée à neuf,

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, propriétaire de cette maison, ou au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n^o 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

A VENDRE

BEAU JARDIN

Maisonnette et onze ares

Enclos de murs,

Rue de l'Abattoir,

Dépendant de la succession de M. Noël GIRARD.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A VENDRE

Une BELLE JUMENT bai-cerise, taille 1 mètre 56, prenant cinq ans au mois de mai.

Bonne occasion.

S'adresser à M. BALME, quai de Limoges, 14, Saumur. (947)

A VENDRE

UN PONEY

5 ans,

S'attelant et se montant bien.

S'adresser chez M. SAINTON-GUILON, quai de Limoges. (925)

A VENDRE

UNE JUMENT

4 ans 1/2, demi sang, 1 mèt. 52.

S'adresser à M. PICHON, Levée-Neuve, près Saumur. (918)

A VENDRE

Avec garantie,

DEUX GRANDS CARROSSIERS

Anglais, six ans.

S'adresser à M. RAIMBAULT, 40, rue de la Fidélité.

LA MAISON MENTIER-GUÉRET

20, rue de Lorraine, Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD

Débit de toutes dimensions

Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.

Prix très-modérés.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

9, rue Courcouronne, 9, A SAUMUR

M. DELPHIN GASPY, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.

Trois jours par semaine sont réservés pour les environs.

Ancienne Maison Bontemps-Rochat

ROLLAND FRÈRES, Succ^{rs} 5, Rue d'Orléans.

On demande un apprenti pour la QUENCAILLERIE. (919)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUTS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagnoux, près Saumur.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

JOURNAL TRÈS-RECOMMANDÉ

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous plaignons à recommander spécialement: La Femme et la Famille, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES.

Le programme comporte deux parties bien distinctes:

Éducation, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature et Livres, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.

Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapisserie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc., voilà la partie plus particulière à la femme, c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

ÉDITIONS DIVERSES.

Mensuelle, texte seul (grand in-8^o de 32 pages à deux colonnes): 6 fr. — Étranger: 7 fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures, 12 fr. — Union postale: 14 fr.

Bi-mensuelle, texte seul (deux numéros par mois, chacun de 32 pages à deux colonnes): 10 fr. — Union postale: 12 fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures: 18 fr. — Union postale: 20 fr.

PRIMES

Les nouvelles Abonnées reçoivent, comme Prime gratuite, les numéros de Novembre et de Décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1^{er} Janvier.

Dans l'année, toutes les Abonnées reçoivent également plusieurs gravures colorées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.

Ajoutons que La Femme et la Famille a pour directrice M^{lle} Julia GOURAUD, dont les nombreux ouvrages publiés dans la Bibliothèque Rose de MM. HACHETTE sont si appréciés dans les familles et les maisons d'éducation.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du gérant, M. A. YFON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

On s'abonne également au bureau de l'Echo Saumurois.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. **10**

par par

mois mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.		
3	55	express-poste.		6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
6	13	matin (s'arrête à la Possonnière)		6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	"
1	25	matin, omnibus-mixte.		6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	"
3	32	soir.		6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
7	15	express.													
10	36	omnibus (s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.		
3	26	direct-mixte.		6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45		
8	21	omnibus.		6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	6 20	9 10	1 19	4 30	7 57		
9	37	express.		7 02	8 04	2 11	4 51	8 51	6 07	9 18	1 28	4 37	8 06		
12	48	soir, omnibus-mixte.		7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	6 49	9 45	1 52	5 04	8 20		
4	44	soir, omnibus-mixte.		7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06		
7	4	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.													
10	24	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur,